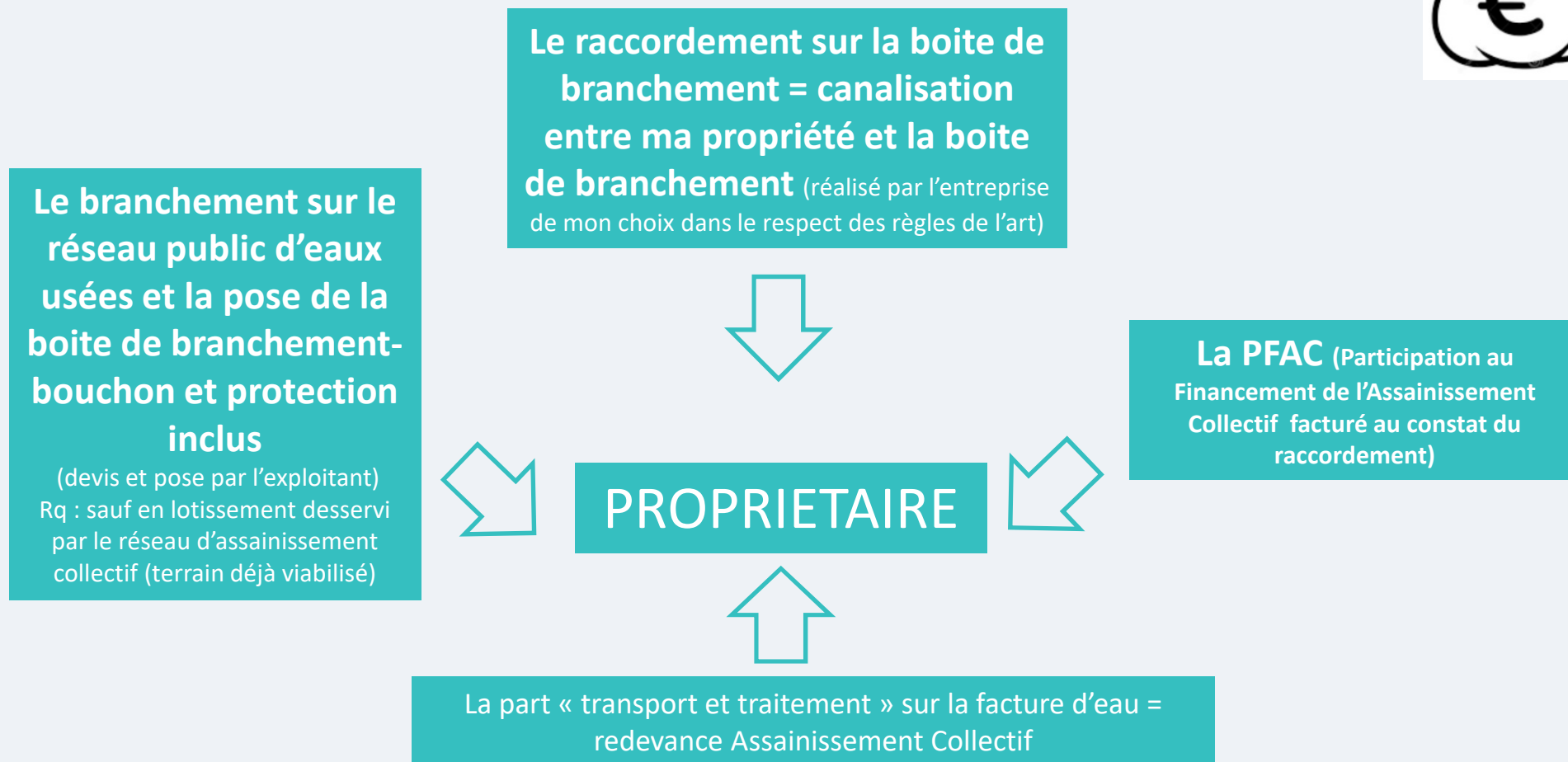


## Raccordement à l'assainissement collectif : qu'est ce que je paye ?



Le contrôle de raccordement est obligatoire. Il est gratuit si vous le sollicitez moins de 2 mois après l'achèvement de vos travaux. Il est payant par la suite au tarif d'un diagnostic de vente.